



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

SESSION DE FORMATION EJ/ETI 5

Conduites Addictives : entre physiologie et psychologie Compréhension et décryptage des comportements dans le cadre d'une expertise psychologique et psychiatrique

*Mesurer la part des conduites addictives dans les mises en danger ou la
commission d'infraction*

Vendredi 28 mars 2025

De 14h00 à 18h00

Palais de Justice de Besançon

Salle modulable (1^{er} étage), 1 rue Mégevand, 25000 Besançon

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Mieux appréhender la notion de conduite addictive
- Repères sur les différents types d'addictions
- Utiliser ces connaissances dans le cadre des expertises psychologiques et psychiatriques : part des conduites addictives dans la survenue des faits

Être capable de :

- Repérer une conduite addictive
- Evaluer son importance le cas échéant
- Mesurer la pertinence de la conduite addictive comme élément de compréhension dans les faits objets de l'expertise

Pour savoir :

- Adapter le questionnement et les supports (tests, questionnaires ...) au cours de l'expertise
- Utiliser de façon appropriée les éléments recueillis sur les conduites addictives et les intégrer dans le rapport
- Répondre aux questions qui concernent le discernement au moment de la commission des faits pour les auteurs, et la question de la compréhension de la situation pour les victimes lors de la survenue des faits

Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;

- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.

Contenu détaillé de la formation

14h00-15h30 APPROCHE DE LA CONDUITE ADDICTIVE

Dr Julie GIUSTINIANI

A. Définition

- Types d'addictions : substances (alcool, drogue, tabac) et comportements (jeux, réseaux sociaux, sexe).

B. Aspect physiologique des modifications comportementales

- Effet des substances sur le cerveau
- Effet des substances sur le comportement
- Mécanismes neurobiologiques de l'addiction

C. Angle psychologique des conduites addictives

- Impact sur la vie personnelle.
- Impact sur la vie sociale, professionnelle
- Modification des comportements relationnels, affectifs, sociaux

15h30-16h30 CONSEQUENCES DES CONDUITES ADDICTIVES

Dr Julie GIUSTINIANI / Mme Magalie RIGAUD-COLLIN vice-présidente CEJCA, expert psychologue clinicienne psychopathologiste

Mise en danger

- Analyser les situations à risque liées aux addictions : accidents, comportements violents, fréquentations, situations non évaluées dans leur dangerosité.

Passage à l'acte

- Compréhension des mécanismes qui amènent à des comportements impulsifs, auto ou hétéro agressifs, des comportements inadaptés

16h30-16h45 *Pause*

16h45-17h15 UTILISATION DES CONNAISSANCES

Mme Magalie RIGAUD-COLLIN, vice-présidente CEJCA, expert psychologue clinicienne psychopathologiste

- Mesurer l'importance de la conduite addictive dans les faits objets de l'expertise psychologique ou psychiatrique
- Evaluer l'influence de la pathologie addictive dans la survenue des faits en tant que victime ou auteur

17h15-18h00 Questions / réponses avec la salle

Envoi du QCM de fin de formation

Organisation de la formation

Intervenants :

- Dr Julie GIUSTINIANI, CHU de Besançon, service addictologie
- Mme Magalie RIGAUD-COLLIN, vice-présidente CEJCA, expert psychologue clinicienne psychopathologiste

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Durée de la formation : 4 heures (0,5 jour)

Coût de la formation :

- Membres CEJCA, postulants et avocats : 70 €
- Non membres de la Compagnie : 140 €
- Magistrats : Offert